



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 17 DECEMBRE 2025

RIUNIONE DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 17 DI DICEMBRE DI U 2025

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

RAPORTU DI A PRESIDENTE

Objet :

Avenant N°1 à l'accord d'entreprise fonctionnement du CSE.

Ughjettu :

Mudificazione N°1 à l'accordu d'impresa nant'à u funziunamentu di u CSE.

L'Agence du Tourisme de la Corse est un EPIC composé d'un effectif de plus de 50 salariés doté d'un Comité Social et Economique.

Les élections de décembre 2023 ont renouvelé la composition de ce dernier composé de 4 membres titulaires et 4 membres suppléants.

Un accord collectif relatif au fonctionnement du CSE a été conclu le 20 mars 2024 entre l'ATC et la déléguée syndicale de l'agence.

Pour rappel, le Comité Social et Economique de l'entreprise est doté de deux budgets distincts :

- Un budget de fonctionnement financé par l'entreprise à concurrence de 0,2% de la masse salariale issue des déclarations sociales nominatives ;
- Un budget destiné aux activités sociales et culturelles (ASC) de 38 000 euros.

A la demande de la déléguée syndicale et du Comité Social et Economique (CSE) une évolution des conditions de versement est envisagée par l'intermédiaire d'un avenant.

L'ATC versera désormais chaque année l'intégralité des budgets fonctionnement et ASC en aval du vote de la délibération relative à ces derniers.

Auparavant, le versement de la dotation était effectué en deux échéances au mois d'avril et octobre de chaque année.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer